

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03260  
Numéro SIREN : 513 413 286  
Nom ou dénomination : 28-AOÛT

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt 11574

# Greffe du tribunal de commerce de Créteil



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 15/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/11574

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique  
Changement de président

### Déposant :

Nom/dénomination : 28-AOÛT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 513 413 286

N° gestion : 2011 B 03260



## **28-Août**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €  
513 413 286 RCS CRETEIL  
Siège social : 7, avenue Gambetta  
94160 Saint Mandé

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2020**

L'an Deux Mil Vingt,  
Et le 28 Février à 14 heures,

**Monsieur Alexandre Paounov,**

Demeurant 7 avenue Gambetta 94160 Saint Mandé

Associé unique de la société S28-Août, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé qu'il envisage de se concentrer essentiellement sur son activité artistique et développer de nouveaux projets ;

A pris les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

Monsieur Alexandre Paounov, actuellement Président statutaire, démissionne de son mandat avec effet au 29 février 2020 à minuit.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide de nommer, en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2020 :

Madame Michelle Paounov,  
née à Neuilly sur Seine, le 11 octobre 1948  
Demeurant 7 rue Chernoviz à Paris (75016)

Pour l'exercice de cette fonction, Madame Paounov ne sera pas rémunérée mais sera remboursée des frais exposés dans l'exercice de son mandat.

Madame Paounov accepte le mandat de Président qui lui est confié par l'associé unique.

#### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique décide en conséquence de la décision précédente, de modifier ainsi l'article 13 des statuts.

*Ancienne rédaction :*

**Le premier président est Monsieur ALEXANDRE PAOUNOV demeurant 3 rue Eugénie LEGRAND à Paris (75020) né le 28 août 1977 à Saint Ouen (93400) de nationalité Française**



*J. H. L.* → *AR* 1

*Nouvelle rédaction :*

**Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 Février 2020, Madame Michelle Paounov née le 11 octobre 1948 à Neuilly sur Seine et demeurant 7 rue Chernoviz à Paris (75016) a été nommée Président pour une durée indéterminée.**

**QUATRIEME DECISION**

L'associé unique, décide de modifier l'objet social par l'ajout d'une nouvelle activité, celle d'organisateur de spectacles vivants en France comme à l'International et ce à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020.

**CINQUIEME DECISION**

L'associé unique décide en conséquence de la décision précédente, de modifier ainsi l'article 2 des statuts.

***Ancienne rédaction :***

La société a pour objet, directement ou indirectement en France et dans tous pays :

- la création d'œuvres de l'esprit ;
- l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la cession sous toutes formes et par tous moyens, de tous droits auxquels peuvent donner lieu à quelques titre de ce soit les œuvres de l'esprit ;
- l'édition sous toutes ses formes, par tous procédés et pour tous usages, d'œuvres de l'esprit et en particulier d'œuvres de caractère musical, littéraire, cinématographique, audiovisuel, etc,... ;
- la production de tous contenus et services en relation avec ces œuvres ainsi que leur diffusion par tous moyens notamment par la mise en ligne sur internet ;
- le conseil en gestion et en communication et la prestation de services de toute nature dans les domaines et activités décrites ci-dessus ;
- l'enregistrement du son et de l'image et l'édition musicale ;
- l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'installation, l'entretien, l'importation et l'exportation, et plus généralement l'industrie et le commerce de machines et d'appareils servant à l'enregistrement, à la reproduction, à la diffusion des sons et des images, en particulier de phonogrammes, de vidéogrammes, de tous autres supports de sons et d'images, ainsi que toutes autres activités se rapportant aux domaines sonores, cinématographiques et audiovisuels ;
- la conception, la fabrication, la vente de pochettes de disques, et plus généralement de tous procédés et moyens de conditionnement se rapportant aux appareils et produits ci-dessus;
- le stockage, le transport, l'expédition, la distribution des dits appareils et produits;
- la prise, l'obtention, l'achat, la prise en location, l'exploitation, la cession, l'apport, la concession de tous brevets, licences, procédés, modèles et marque de fabrique, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini;



*J. H. H. H.*

AP<sub>2</sub>

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

### **Nouvelle rédaction :**

La société a pour objet, directement ou indirectement en France et dans tous pays :

- la création d'œuvres de l'esprit ;
- l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la cession sous toutes formes et par tous moyens, de tous droits auxquels peuvent donner lieu à quelques titre de ce soit les œuvres de l'esprit ;
- l'édition sous toutes ses formes, par tous procédés et pour tous usages, d'œuvres de l'esprit et en particulier d'œuvres de caractère musical, littéraire, cinématographique, audiovisuel, etc.... ;
- la production de tous contenus et services en relation avec ces œuvres ainsi que leur diffusion par tous moyens notamment par la mise en ligne sur internet ;
- le conseil en gestion et en communication et la prestation de services de toute nature dans les domaines et activités décrites ci-dessus ;
- l'enregistrement du son et de l'image et l'édition musicale ;
- l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'installation, l'entretien, l'importation et l'exportation, et plus généralement l'industrie et le commerce de machines et d'appareils servant à l'enregistrement, à la reproduction, à la diffusion des sons et des images, en particulier de phonogrammes, de vidéogrammes, de tous autres supports de sons et d'images, ainsi que toutes autres activités se rapportant aux domaines sonores, cinématographiques et audiovisuels ;
- la conception, la fabrication, la vente de pochettes de disques, et plus généralement de tous procédés et moyens de conditionnement se rapportant aux appareils et produits ci-dessus;
- le stockage, le transport, l'expédition, la distribution des dits appareils et produits;
- la prise, l'obtention, l'achat, la prise en location, l'exploitation, la cession, l'apport, la concession de tous brevets, licences, procédés, modèles et marque de fabrique, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini;
- **l'organisation de spectacles vivants en France comme à l'international.**

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.



*J. H. H. H.* AP 3

**SIXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Alexandre Paounov  
Associé unique

Bon pour acceptation  
du mandat de président  
de la société 28-Août

Michelle Paounov<sup>1</sup>  
Président



<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation du mandat de président de la société 28-Août »

